

Règlement

5^{ème} Marathon du court métrage

4, 5 et 6 juin 2009 // Pavillon Normandie // Caen

Article 1 : Le présent concours est organisé par La Petite Marchande de Films, association loi 1901, située 15 bis rue Dumont d'Urville 14000 Caen, avec le RADAR-Normandie et le cinéma LUX

Initiative soutenue par la Ville de Caen, la Communauté d'Agglomération Caen La Mer, l'ODACC

Article 2 : Le concours est ouvert à tous. Chaque personne pourra soumettre deux films au maximum. Tous les genres sont acceptés (documentaire, fiction, animation, film expérimental...). Le film ne devra pas excéder trois minutes hors génériques. Tout film ne répondant pas à ces critères ne pourra être accepté.

Article 3 : Le film devra être remis aux organisateurs sur **fichier numérique et support DVD** 48h00 maximum après le lancement du thème. Les candidats pourront travailler sur le support de leur choix.

Article 4 : Dans la mesure de ses moyens et avec le concours de ses partenaires techniques, l'organisateur mettra à disposition du matériel.

Article 5 : Le jury sera composé des organisateurs et partenaires du marathon. Les gagnants du concours seront dévoilés le vendredi 12 juin 2009.

Article 6 : Les candidats s'engagent à céder gratuitement aux organisateurs du concours tous les droits d'exécution et de reproduction des films pour une utilisation non commerciale.

Article 7 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés aux films. Ils se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toutes raisons indépendantes de leur volonté. L'adhésion au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.